



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 10 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le dix décembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle des fêtes Robert Sauvion, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 25  
Pouvoirs : 4  
Absent : 0

Date de la convocation : 4 décembre  
2020

**PRÉSENTS** : MICHAUD Christian, DELPHIN Caroline, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, DESIRE Thierry, LECOQ Monique, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, GABIGNON Christophe, CHAPUT Clément, GOLA Odile, CROC Bertrand, BEUNEL Philippe, DESIRE Valérie, CHAPUT Sabrina, VERDUZIER Kévin, DEBIAIS Viviane, MASSONNEAU Bruno, PIAULET Christine, ROBIN Nadia, ROYER Freddy, POISSON Jean-François

**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR** :

MUSCAT Yvette représentée par VERDUZIER K  
BEUGIN Valérie représentée par MINEREAU JR  
DUFFAULT Laurent représenté par DUFFAULT T  
SULLI Bruno représenté par PIAULET C

**ABSENT** : /

**Secrétaire de séance** : Caroline DELPHIN

### DELIBÉRATION N°145

**Rapporteur** : Caroline DELPHIN

### OBJET : SIGNATURE DE CONVENTIONS MULTIPARTITES AVEC LE CFA DES METIERS DU SPORT ET DE L'ANIMATION, LE CLUB SPORTIF NAINTREEN ET DEUX JEUNES EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Les membres du conseil municipal sont informés que le **Club Sportif Naintréen football accueille 2 jeunes naintréens en contrat d'apprentissage**. Ces derniers, âgés de 18 et 21 ans préparent un brevet professionnel de l'éducation populaire du sport.

Afin de varier leurs activités et leur proposer suffisamment d'heures, **le CSN propose leurs services à la collectivité**. Cela permettrait aux deux apprentis de recevoir un complément de formation pratique dans une autre structure en ayant recours à des équipements ou techniques qui ne sont pas utilisés par le CSN football.

**Des besoins ponctuels de remplacement ont été identifiés par la collectivité** sur le temps interclasse dans les écoles élémentaires et sur le CLAS au Point Jeunes. D'autres missions ponctuelles de remplacement pourront leur être proposées dans le domaine de l'animation notamment.

Afin que ces deux apprentis puissent effectuer des remplacements ponctuels au sein de la collectivité, il est proposé aux membres du conseil municipal de signer une convention multipartite avec le CFA

des métiers du sport et de l'animation, le Club Sportif Naintreen et les deux jeunes en contrat d'apprentissage.

La convention est conclue jusqu'au 7 avril 2022.

La rémunération des apprentis est maintenue par le CSN football qui refactura à la collectivité les heures effectuées à raison de **10 €/heure**.

---

**VU** l'avis favorable du Bureau Municipal du 17 novembre 2020 ;

**Considérant** que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants compte tenu des diplômes préparés et des qualifications requises ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, :

- **approuve** la signature des conventions multipartites avec le CFA des métiers du sport et de l'animation, le Club Sportif Naintreen et les deux jeunes en contrat d'apprentissage,

-**charge** M. le Maire de la signature des conventions ainsi que toutes pièces à intervenir dans ce dossier.

**VOTE**

**UNANIMITÉ**

Publication en mairie le :

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
le

